## MERCREDIS Janvier 2017

# Attention: Bulletin à déposer à la Planète Couleur le mercredi 28 décembre au plus tard.

Nom						
Prénom						
Né(e) le						
Mercredis	AM	R	AM	R	AM	R
04 janvier 2017						
11 janvier 2017						
18 janvier 2017						
25 janvier 2017						

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> = rayez les mentions inutiles

\* Mettre une croix dans les cases correspondantes : AM = après-midi R= repas

Mercredis: de 12h00 à 19h00 (avec repas)

ou 13h30 à 19h00 (sans repas)

Accueil garderie : de 12h00 à 12h30

Implantation de l'Accueil de Loisirs : Planète Couleur

rue Paul Gauguin 🖀 02.43.01.27.82 alsh@louverne.fr

## TARIFS MERCREDIS-LOISIRS (N'oubliez pas le goûter de l'après-midi ; Goûter non fournis)

Libellés	Enfants de	Autres			
Liberies	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	communes
Garderie du midi	1,16 €	1,36 €	1,54 €	1,70 €	1,93 €
1/2 journée	3,11 €	3,65 €	4,15 €	4,57 €	6,02 €

		REPAS		
	Enfants d	le Louverné		Enfants hors
Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Louverné
2,50 €	2,93 €	3,33 €	3,66 €	4,66 €

## MERCREDIS Janvier 2017

Attention:
Bulletin à déposer à
la Planète Couleur
le mercredi 28 décembre
au plus tard.

Nom						
Prénom						
Né(e) le						
Mercredis	AM	R	AM	R	AM	R
04 janvier 2017						
11 janvier 2017						
18 janvier 2017						
25 janvier 2017						

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> = rayez les mentions inutiles

Mercredis: de 12h00 à 19h00 (avec repas) ou 13h30 à 19h00 (sans repas)

Accueil garderie: de 12h00 à 12h30

Implantation de l'Accueil de Loisirs : Planète Couleur

rue Paul Gauguin 2 02.43.01.27.82 alsh@louverne.fr

## TARIFS MERCREDIS-LOISIRS (N'oubliez pas le goûter de l'après-midi ; Goûter non fournis)

Libellés	Enfants de	Autres			
Libelles	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	communes
Garderie du midi	1,16 €	1,36 €	1,54 €	1,70 €	1,93 €
1/2 journée	3,11 €	3,65 €	4,15 €	4,57 €	6,02 €

		REPAS		
	Enfants hors			
Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Louverné
2,50 €	2,93 €	3,33 €	3,66 €	4,66 €

<sup>\*</sup> Mettre une croix dans les cases correspondantes : AM = après-midi R= repas

### Inscription Mercredis Janvier 2017

#### **IMPORTANT**

Clôture des inscriptions le mercredi 28 décembre 2017 Bulletin à déposer à Planète Couleur

Passé cette date, aucune inscription ou modification ne sera acceptée.

#### **ATTENTION**

Toute absence aux Mercredis et au restaurant scolaire, non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave, entraînera le versement d'une indemnité de désistement égale à 50% des sommes dues.

Toute fréquentation des Mercredis et du restaurant scolaire, non précédée d'une inscription dans les délais prescrits, fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable à la famille.

Pour toute nouvelle inscription, il est nécessaire :

- de remplir un dossier d'inscription, dès le premier jour,
- de fournir un numéro d'allocataire CAF ou MSA,
- de fournir l'avis d'imposition 2015 (revenus 2014) pour le calcul du quotient familial, dans le cas où il ne serait pas calculé,
- de fournir un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité de gaz...)

#### **IDENTIFICATION**

Madame			
Monsieur			
Adresse			
Code postal Ville			
Est allocataire:	Mr	(ou)	Mme
De la C.A.F. sous le n°	🗆		
OU			
<sup>1</sup> de la MSA sous le n°	🗆		
<sup>1</sup> du seul régime général de la S.S (EDF-GDF inclus)			
sous le n°	🗆		
<sup>1</sup> d'un régime particulier de sécurité sociale			
(Fonction publique de l'Etat—SNCF) sous le n°	🗆		
<sup>1</sup> Mettre une croix dans la case correspondante.		_	nté
wettre une croix dans la case correspondante.		fa	mille





### Inscription Mercredis Janvier 2017

#### **IMPORTANT**

Clôture des inscriptions le mercredi 28 décembre 2017 Bulletin à déposer à Planète Couleur

Passé cette date, aucune inscription ou modification ne sera acceptée.

#### **ATTENTION**

Toute absence aux Mercredis et au restaurant scolaire, non justifiée par un certificat médical ou un motif familial grave, entraînera le versement d'une indemnité de désistement égale à 50% des sommes dues.

Toute fréquentation des Mercredis et du restaurant scolaire, non précédée d'une inscription dans les délais prescrits, fera l'objet d'une majoration de 50% du tarif applicable à la famille.

Pour toute nouvelle inscription, il est nécessaire :

- de remplir un dossier d'inscription, dès le premier jour,
- de fournir un numéro d'allocataire CAF ou MSA,
- de fournir l'avis d'imposition 2015 (revenus 2014) pour le calcul du quotient familial, dans le cas où il ne serait pas calculé,
- de fournir un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité de gaz...)

#### **IDENTIFICATION**

Madame			
Monsieur			
Adresse			
Code postal Ville			
Est allocataire:	Mr	(ou)	Mme
De la C.A.F. sous le n°	. 🗆		
OU			
<sup>1</sup> de la MSA sous le n°	. 🗆		
<sup>1</sup> du seul régime général de la S.S (EDF-GDF inclus)			
sous le n°	. 🗆		
<sup>1</sup> d'un régime particulier de sécurité sociale			
(Fonction publique de l'Etat—SNCF) SOUS le n°	. 🗆		





<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Mettre une croix dans la case correspondante.